Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 526f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Conférence à Saint-Pétersbourg : mesures concrètes pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées

Saint-Pétersbourg, 22.09.2006 – Les représentants des pays membres du Conseil de l'Europe, réunis à Saint-Pétersbourg les 21 et 22 septembre, ont lancé le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015.

Ce plan a pour objectifs d'améliorer la qualité de vie et l'inclusion des personnes handicapées et leur participation active à la société, et de renforcer l'égalité des chances et la non-discrimination. A ces fins, les participants à la conférence viennent d'adopter la « Déclaration de Saint-Pétersbourg ». Ils recommandent aux gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe d'intégrer dans leurs politiques, leur législation et leurs pratiques les principes et les mesures énoncés dans le plan. Tous les organes et comités compétents du Conseil de l'Europe sont invités à adopter une approche stratégique et coordonnée, de telle sorte que la mise en oeuvre du plan d'action sur le handicap soit suivie et régulièrement évaluée.

Les recommandations spécifiques ont été formulées lors des ateliers de la Conférence parmi lesquelles :

- aller progressivement, mais résolument, vers une désinstitutionalisation, en faisant des besoins des enfants leur première priorité,
- créer des conditions favorables dans l'organisation de la vie professionnelle des personnes handicapées,
- assurer une coopération efficace de toutes les branches du pouvoir et de l'administration dans les différents domaines, ainsi qu'un partenariat social et un dialogue permanent avec les ONG.

Le texte de la déclaration, ayant pour titre « Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe : participation pour tous, innovation, efficacité » ainsi que le plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 sont disponibles sur http://www.coe.int/

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.